



**EHPAD « La Varenne »**  
16, rue de Montaton  
53300 AMBRIÈRES-LES-VALLÉES

☎ : 02 43 30 15 15

📠 : 02 43 30 15 19

✉ : [administration@ehpadlavarene.fr](mailto:administration@ehpadlavarene.fr)

Direction commune des EHPAD  
d'Ambrières-les-Vallées,  
Chantrigné et Oisseau

Ambrières-les-Vallées, le 21 mars 2019.

La Directrice

Aux résidents

Objet : Appel à candidatures pour le renouvellement des membres au CVS

Madame, Monsieur,

Les résidents de l'EHPAD et leurs familles participent au fonctionnement et aux projets institutionnels via le Conseil de la Vie Sociale, instance réglementaire.

À ce jour, seules 4 personnes représentent les résidents.

Il est nécessaire de procéder à un appel à candidatures pour consolider cette instance.

Si vous souhaitez vous impliquer dans le fonctionnement de l'établissement, vous pouvez nous le faire savoir jusqu'à la date du **18 avril 2019**.

Par la suite, un conseil de la vie sociale se réunira afin que l'ensemble des membres puissent se rencontrer.

Demeurant à votre disposition pour toute interrogation, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

La Directrice,

Véronique Arth



**EHPAD « La Varenne »**  
16, rue de Montaton  
53300 AMBRIÈRES-LES-VALLÉES

☎ : 02 43 30 15 15  
📠 : 02 43 30 15 19

✉ : [administration@ehpadlavarenne.fr](mailto:administration@ehpadlavarenne.fr)

Direction commune des EHPAD  
d'Ambrières-les-Vallées, Chantrigné  
et Oisseau

Je soussigné(e), Mr ou Mme

.....  
.....

souhaite siéger au CVS en tant que représentants des résidents

Date : ...../...../.....

Signature :

**Bulletin à compléter et à déposer à l'accueil de l'EHPAD.**

Si vous êtes intéressés, vous êtes d'ailleurs convier au prochain CVS prévu le  
mardi 23 avril 2019 de 14h à 16h.



**EHPAD « La Varenne »**

16, rue de Montaton  
53300 AMBRIÈRES-LES-VALLÉES

☎ : 02 43 30 15 15

📠 : 02 43 30 15 19

✉ : [administration@ehpadlavarene.fr](mailto:administration@ehpadlavarene.fr)

Direction commune des EHPAD  
d'Ambrières-les-Vallées, Chantrigné  
et Oisseau

## Présentation du Conseil de la Vie Sociale

Les usagers, les Familles, et le Personnel sont associés au fonctionnement de l'établissement par l'intermédiaire du Conseil de la Vie Sociale.

Conformément à l'article L. 311-6 du Code de l'action sociale et des familles, un conseil de vie sociale est présent au sein de notre établissement.

Le conseil de la vie sociale doit comprendre au moins : deux représentants des personnes accueillies ou prises en charge, un représentant des familles ou des représentants légaux, un représentant du personnel, un représentant de l'organisme gestionnaire.

- Il donne son avis et peut faire des propositions sur toute question intéressant le fonctionnement de l'Etablissement et notamment sur :
- Le règlement de fonctionnement relatif au fonctionnement de l'établissement et des services
- L'organisation intérieure et la vie quotidienne de l'établissement et des Résidents
- Les activités de l'établissement, l'animation socio-culturelle, les services thérapeutiques
- L'ensemble des projets de travaux d'équipements
- La nature et le prix des services rendus par l'établissement
- L'affectation des locaux collectifs
- L'entretien des locaux
- La fermeture totale ou partielle de l'établissement
- Les relogements prévus en cas de travaux ou de fermeture

Notre Conseil est actuellement composé de :

4 représentants des Résidents

2 représentants des Familles,

2 représentants du personnel (1 titulaire et 1 suppléant),

1 membre à voix consultative,

1 représentant du conseil d'Administration.

Le Conseil de la Vie Sociale se réunit 2 à 3 fois par an.